

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/L/897/Rev.1
16 novembre 2009

(09-5685)

RAPPORT (2009) SUR LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Révision

1. Le présent rapport est distribué par la Présidente du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, qui le présente sous sa propre responsabilité. Il contient un résumé des activités et décisions du Comité en 2009.
2. Le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (le "Comité SPS") a tenu trois réunions ordinaires en 2009: 25-26 février, 23-24 juin et 28-29 octobre.¹ À la réunion de juin, Mme Miriam Chaves (Argentine) a été nommée Présidente pour la période 2009-2010.
3. Le Comité a procédé au troisième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS au cours des réunions informelles et ordinaires qu'il a tenues en 2009. Conformément à la procédure adoptée pour le troisième examen (G/SPS/W/228), et sur la base des renseignements fournis par les Membres, le Comité a examiné un projet de rapport pour adoption à sa réunion d'octobre (G/SPS/W/237/Rev.1). Le rapport n'a cependant pas été adopté et il sera de nouveau révisé pour adoption à la réunion de mars 2010. En outre, comme le Comité en était convenu lors de son deuxième examen (G/SPS/36), il a examiné des propositions visant à faciliter le recours à des consultations spéciales et des négociations pour régler les problèmes commerciaux. À sa réunion d'octobre, le Comité a examiné une proposition fondée sur une proposition antérieure présentée conjointement par l'Argentine et les États-Unis (G/SPS/W/243), mais d'autres révisions ont été proposées.
4. Comme il en était également convenu lors du deuxième examen, le Comité s'est penché sur la question des liens entre le Comité SPS et le Codex, l'OIE et la CIPV lors d'un atelier qui a eu lieu le 26 octobre 2009. Les procédures de normalisation de chaque organisation ont été examinées, l'accent étant mis sur les moyens de renforcer la participation des pays en développement. Les domaines dans lesquels les quatre organismes pourraient collaborer à l'avenir ont été recensés, et la nécessité d'une coordination plus effective des positions au niveau national a été soulignée.
5. Conformément aux dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence, 812 notifications (y compris des addenda, corrigenda, révisions, suppléments et accords sur l'équivalence) ont été présentées au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2009, ce qui portait en novembre 2009 le nombre total des notifications SPS présentées depuis l'entrée en vigueur de l'Accord à 10 667.

¹ Le rapport sur la réunion de février figure dans le document G/SPS/R/54, celui sur la réunion de juin dans le document G/SPS/R/55 et celui sur la réunion d'octobre sera distribué prochainement sous la cote G/SPS/R/56.

6. À chacune des réunions du Comité, des Membres, des organisations ayant le statut d'observateur et le Secrétariat ont fourni des renseignements sur leurs activités respectives d'assistance technique dans le domaine SPS, et le Secrétariat a tenu le Comité informé des travaux menés au titre du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC). Le FANDC a organisé un atelier sur le recours à l'analyse économique pour la prise de décisions dans le domaine SPS le 30 octobre 2009. Divers exemples d'utilisation de différents types d'analyse économique ont été présentés. Plusieurs intervenants et participants ont observé que la possibilité de calculer les bénéfices potentiels pourrait faciliter l'allocation des ressources nécessaires pour améliorer les capacités en matière SPS.

7. La question du traitement spécial et différencié a été examinée à chaque réunion du Comité. Le Comité a adopté, *ad referendum*, une révision de la procédure visant à améliorer la transparence du traitement spécial et différencié.²

8. Le Comité SPS a examiné des problèmes commerciaux spécifiques très divers, dont certains concernaient des notifications individuelles. Les questions discutées ont porté, entre autres, sur les mesures commerciales imposées en réponse au virus de la grippe A/H1N1, sur les restrictions liées à la grippe aviaire et à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), sur les préoccupations liées à la teneur maximale en résidus de pesticides dans divers produits, sur le règlement des CE relatif aux nouveaux aliments et sur les restrictions liées à la préservation des végétaux. À ce jour, en 2009, 12 nouveaux problèmes commerciaux spécifiques ont été soulevés, 18 problèmes commerciaux soulevés précédemment ont à nouveau été discutés et trois ont été déclarés réglés.

9. Le Comité a également continué de débattre des effets des normes SPS commerciales et privées sur le commerce, ainsi que du rôle approprié du Comité SPS. Les Membres ont donné des exemples de produits spécifiques dont l'accès à certains marchés était gêné par les normes privées. Ces exemples ont été résumés dans un rapport qui a été examiné par le Comité à sa réunion de juin (G/SPS/GEN/932). Comme le Comité en était convenu, le Secrétariat a aussi établi un rapport décrivant les actions identifiées par les Membres qui pourraient être engagées par le Comité et/ou les Membres pour traiter les préoccupations concernant les effets des normes SPS privées (G/SPS/W/247). À la réunion d'octobre 2009, le Comité a décidé d'examiner plus avant le deuxième rapport, à la lumière des observations des Membres et des travaux entrepris par l'OIE.

10. Le onzième rapport annuel sur la procédure pour la surveillance du processus d'harmonisation internationale a été adopté par le Comité à la suite de sa réunion de juin.³ Un certain nombre de Membres se sont dits préoccupés par les effets qu'un projet de norme de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes relatif à la spongieuse asiatique pourrait avoir sur le commerce. Il a également été question de la clause de la Commission phytosanitaires pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) relative aux hévéas et à la flétrissure sud-américaine des feuilles de l'hévéa.

11. Le Comité a procédé à l'examen transitoire au titre de la section 18 du Protocole d'accession de la République populaire de Chine à sa réunion d'octobre 2009. Le rapport relatif à cet examen figure dans le document G/SPS/52.

12. Le Comité est convenu d'inviter les organisations ayant le statut d'observateur sur une base *ad hoc*, réunion par réunion, à participer à chacune de ses réunions en 2009. Il n'a pas pu parvenir à une décision concernant les demandes de statut d'observateur en suspens présentées par l'Office international de la vigne et du vin (OIV), la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (APCC), la Convention sur la diversité biologique (CBD), et l'Organisation de

² La procédure figure dans le document G/SPS/33 et la révision adoptée à titre provisoire dans le document G/SPS/W/224/Rev.6.

³ G/SPS/51.

normalisation du Conseil de coopération du Golfe (GSO). Une nouvelle demande de statut d'observateur, émanant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a été examinée à la réunion d'octobre. Le Comité est convenu d'examiner toutes les demandes en suspens à sa réunion suivante.

13. Le Comité SPS a maintenu des relations de travail étroites avec la CIPV, l'OIE et le Codex et a régulièrement reçu des renseignements à jour concernant leurs activités. D'autres organisations ayant le statut d'observateur ont aussi fourni des renseignements sur leurs activités, y compris dans le domaine de l'assistance technique.

14. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses réunions ordinaires en 2010: 17-18 mars, 30 juin-1^{er} juillet et 20-21 octobre.
